

Procès-verbal du Conseil Communautaire

22 septembre 2022

Rédactrice

Florence TORRENT

Pouvoirs

Marie-José SAVOLDELLI à
Florence TORRENT.
François ROTH à Dominique
BARNEOUD.

Excusés

Andrée REYMOND.
Daniel ALLARD.
Christian CANTON.
Jean CONREAUX.
Martin FAURE.
Serge GIORNADO.
Didier PLUQUET.
Laurent VERNET.

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux septembre à 18 h 30, la Communauté de Communes du Pays des Écrins étant assemblée en session ordinaire, au Foyer Culturel de L'Argentière-La Bessée, après convocation légale du 16 septembre 2022, sous la Présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Président de la Communauté de Communes du Pays des Écrins.

Étaient présents les Conseillers Communautaires suivants : Marie BAILLARD, Dominique BARNEOUD, Marie-Noëlle DISDIER, Alice PRUD'HOMME, Carine QUILICI, Sandrine REYMOND, Marcel CHAUD, Cyrille DRUJON D'ASTROS, Camille FAURE, Michel FRISON, Gilles PIERRE, Jacques PONS, Alain SANCHEZ, Serge THIVOLLE.

Le Président, Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, accueille l'Assemblée au Foyer Culturel de L'Argentière-La Bessée.

Le Président, Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, fait lecture des procurations.

A. Désignation du secrétaire de séance.

Madame Florence TORRENT est désignée Secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°1

Attribution du marché de mission de maîtrise d'œuvre : Projet de construction d'un atelier relais « Association Vivre sa Vie Chez Soi ».

Présentation de la délibération : Cyrille DRUJON D'ASTROS.

- Vu le projet de l'association « Vivre sa Vie Chez Soi ».
- Vu l'avis favorable du bureau statutaire en date du 29 avril 2022.
- Vu le compromis de vente signé début juillet 2022 pour l'immobilisation du terrain d'assise du futur projet.
- Vu l'importance du projet, l'association a sollicité la Communauté de Communes pour ses compétences d'ingénieries.

Le Président informe qu'une consultation a été lancée pour recruter un bureau chargé de la maîtrise d'œuvre. Ces missions seront découpées en deux tranches afin d'avoir dans un premier temps, l'ensemble des documents (esquisse / APS / APD / PRO / PC) permettant à l'association de présenter à la collectivité la viabilité économique du projet avant la signature définitive du terrain.

Si le projet est viable et validé par la collectivité, le bureau pourra poursuivre la seconde partie de la mission (suivi des travaux)

Après présentation du rapport d'analyse établi le service gestionnaire en collaboration avec l'association « Vivre sa vie Chez Soi », la commission d'appel d'offres réunie le 21 septembre 2022 a décidé de retenir le groupement AM Architecture – Atelier Marchand pour un montant de 4.815% en tranche ferme et 5.885% en tranche optionnelle + mission optionnelle de 3 500 € HT d'étude de faisabilité géothermie.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- Approuve l'exposé du Président,
- Enregistre le choix de la commission d'appel d'offres de retenir ... AM Architecture – Atelier Marchand pour un montant de 4.815 % en tranche ferme et 5.885 % en tranche optionnelle + mission optionnelle de 3 500 € HT d'étude de faisabilité géothermie.
- Autorise le Président à signer toutes les pièces relatives à la mise en œuvre du marché.

Approuvée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La Secrétaire de Séance
Florence TORRENT

Validé électroniquement le 23 septembre 2022